

Mareau-aux-Prés

« Un engagement à l'horizon 2030 »

Publié le 30/11/2022



. Le maire Bertrand Hauchecorne et son adjoint Stéphane Roy présentent le projet. © Droits réservés

Mareau-aux-Prés. L'Agenda 2030 est ouvert. Le conseil municipal a adopté l'Agenda 2030 de la commune. Bertrand Hauchecorne, maire, et Stéphane Roy, adjoint délégué à l'environnement, présentent le projet.

Entretien

Un Agenda 2030, pour quoi faire ? C'est un engagement dans la transition écologique à l'horizon 2030. Il prolonge notre Agenda 21, avec des objectifs plus précis. Il poursuit plusieurs finalités, en particulier la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère. Il vise aussi la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources.

Comment a-t-il été élaboré ? C'est le fruit d'un travail participatif mené par un comité d'une vingtaine de personnes, dont une majorité d'habitants volontaires. Il a formulé quarante-cinq propositions, dont beaucoup concernent l'environnement, comme la maîtrise de la « cabanisation » des bords de Loire. Sont aussi fléchés la mise en place d'une chaudière collective au bois, la récupération des eaux pluviales, des actions pédagogiques pour sensibiliser à la biodiversité lors de la fête des plantes. La végétalisation des cours d'école est également prévue et, pour les déplacements, la mise en place du covoiturage en lien avec la communauté de communes.

Et pour le bien vivre ? L'existence, déjà effective, d'un conseil des citoyens et la création d'un conseil municipal des jeunes répondent à cet objectif. De même que le développement des services de santé.

Les propositions concernent aussi bien l'accueil des nouveaux arrivants, à améliorer, que l'hébergement des randonneurs sur l'itinéraire de la Loire à vélo. Elles portent, aussi, sur le développement de l'offre de logements pour seniors et de logements locatifs, en soutenant les propriétaires.

L'Agenda 2030 a été approuvé par le conseil municipal, et maintenant ? Il doit être validé par l'association qui attribue le label « Notre village, terre d'avenir ». Si nous l'obtenons, ce sera bon pour la notoriété de Mareau qui pourra partager ses expériences avec d'autres communes engagées dans une même démarche. L'Agenda 2030 comprend un échéancier pour réaliser les actions. C'est important car la transition écologique est au cœur du programme municipal.